



ORDRE DES MEDECINS
Conseil départemental du Gard
Maison des Professions libérales
et de Santé
Parc Georges Besse
30000 NIMES
cd.30@ordre.medecin.fr
Tél : 04 66 04 91 13

Un médecin en arrêt de travail peut-il rédiger un certificat d'aptitude à la pratique sportive ?

Tout médecin peut rédiger un certificat de non contre-indication à la pratique d'un sport, à condition qu'il ne s'agisse pas d'un certificat de complaisance et que le médecin ait réellement été en mesure de vérifier, le jour de la délivrance du certificat, que la personne concernée ne présente pas de contre-indication apparente à la pratique du sport en question, conformément aux articles R. 4127-28 et R. 4127-76 du Code de la santé publique.

Un médecin en arrêt maladie peut ainsi, par exemple, délivrer un tel certificat pour l'un de ses proches, après avoir procédé à un examen clinique de l'intéressé et sous réserve de connaître les contraintes inhérentes à la pratique du sport considéré.

Un tel certificat engage en effet la responsabilité de son auteur, que celui-ci soit officiellement en activité ou non.

Le 28/09/2026

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Ordre sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des données les concernant, qu'elles peuvent exercer par un courrier postal ou électronique.

Site internet : <https://conseil30.ordre.medecin.fr/>





ORDRE DES MEDECINS
Conseil départemental du Gard
Maison des Professions libérales
et de Santé

Parc Georges Besse
30000 NIMES
cd.30@ordre.medecin.fr
Tél : 04 66 04 91 13

02/09/2026

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Ordre sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des données les concernant, qu'elles peuvent exercer par un courrier postal ou électronique.

Site internet : <https://conseil30.ordre.medecin.fr/>

